

PRIX du Grand Public GRDF

PRIX DÉCERNÉS :

- Échelon national : La Pyramide de Vermeil
- Échelon régional : La Pyramide d'Argent

PRÉAMBULE :

GRDF accompagne la promotion immobilière dans la conception de programmes immobiliers performants, confortables et durables en cohérence avec la transition énergétique initiée et soutenue par les pouvoirs publics. C'est dans cette perspective que le parrainage de la Pyramide grand public s'inscrit. Mettre en avant des programmes remarquables, alimentés par le réseau de distribution au gaz, une énergie disponible, compétitive et en pleine mutation grâce au gaz vert, c'est démontrer la capacité de la promotion immobilière à construire la ville de demain, résiliente et inclusive, adaptée au mix énergétique des territoires.

CRITÈRES MINIMUM

Les programmes candidats devront répondre aux critères suivants :

1. Être à dominante résidentielle (logements collectifs ou maison individuelles groupées) et raccordés au réseau de distribution gaz naturel.
2. Concerner des logements dans une construction neuve ou dans une rénovation lourde s'apparentant à de la construction neuve. A titre d'exemple on peut citer la réversibilité bureaux logements, la conservation d'un patrimoine existant dans le programme (façade, bâtiment historique existant dont la surface reste marginale au regard de la SHAB totale du programme...)

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les programmes candidats seront sélectionnés selon les critères suivants :

1- La prise en compte des usages et du confort des occupants :

- Les services : de type conciergerie, proximité commerces et transports,
- La qualité des espaces communs et de la VRD : espaces partagés en rooftop, voieries, espaces verts, jardins partagés, celliers, local à vélos...
- Le confort du logement : présence d'un plancher chauffant, d'une boucle d'eau, d'un chauffage via vecteur air, le design et l'emplacement de la chaudière, la présence de domotique, de prises extérieurs gaz, d'un poêle ou insert gaz...

- La maîtrise de l'énergie via une solution de type logement connecté.
- La modularité ou l'évolutivité du logement.

2- La recherche d'une conception conciliant esthétique et faisabilité énergétique :

- L'architecture : la composition de la façade, le choix des matériaux de l'enveloppe, les références à l'architecture locale, l'intégration dans le tissu urbain local, la prise en compte de l'identité du territoire, l'adaptation aux différentes contraintes (nature du sol, plan local d'urbanisme...) etc.
- L'innovation ou la performance des équipements : combinaison de solutions gaz et EnR (solaire thermique, PV...), pompe à Chaleur gaz à absorption, cogénération, solutions de rafraîchissement passif, solutions bioclimatiques...
- Le bâti : les matériaux utilisés en cohérence avec les habitudes constructives locales, la facilité de mise en œuvre, la préfabrication...
- La recherche d'une performance énergétique et environnementale : résultats en consommation d'énergie primaire et Bbio issus de l'étude thermique, éventuellement E+C- (BEPOS et émissions GES) et obtention de labels (E+C-, Effinergie...).

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les programmes candidats font l'objet d'une pré sélection par un jury régional composé par la FPI régionale. En cas de pré sélection, la candidature sera mise en ligne sur le site internet de la FPI France afin que le grand public puisse voter. Une adresse mail est requise pour procéder au vote.

Les lauréats régionaux seront présentés au jury national qui procèdera à une sélection de 3 programmes. Ces derniers seront soumis au vote des participants au congrès de la FPI pour attribuer la Pyramide Vermeil.

Pour garantir une homogénéité dans la présentation des dossiers, il est obligatoire de présenter :

- Une note argumentaire
- Un dossier d'étude thermique
- Une note de synthèse d'étude thermique

La présence de pièces facultatives au dossier (argumentaire correspondant aux critères de sélection, plaquette de vente, témoignage de l'architecte etc.) constitue un atout indéniable pour la candidature du programme.